



DOCUMENTS INÉDITS

SUR

SAINT-ANTONIN PENDANT LA GUERRE DE CENT ANS.

EXTRAITS

DE

L'INVENTAIRE-SOMMAIRE DES ARCHIVES DE CETTE VILLE

RÉDIGÉ PAR

M. CH. DUMAS DE RAULY,

Archiviste du département,

Membre de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne.

L'inventaire des riches archives de la ville de Saint-Antonin a été commencé en 1876 par M. Bourbon, alors archiviste de Tarn-et-Garonne; il vient d'être terminé.

Pour que ce travail fût fait avec tout le soin minutieux que la richesse des documents conservés aurait comporté, il aurait fallu pouvoir y consacrer six à huit mois d'un travail suivi. Il n'a pu en être ainsi, et c'est en deux séjours trop courts, faits dans cette charmante et pittoresque localité, que j'ai terminé le travail entrepris par mon prédécesseur.

Il était encore peu avancé à son départ. Des pièces d'un intérêt considérable avaient été seulement indiquées par M. Bourbon : il les réservait sans doute pour une analyse plus complète, qu'il se proposait d'en faire, lorsqu'il fut appelé à une autre situation.

Parmi ces documents de choix, on peut placer en première ligne les comptes consulaires du XIV^e siècle.

Lorsque j'en fis l'analyse qu'on va lire, je ne pensais pas qu'elle aurait l'honneur de figurer dans le *Bulletin de la Société archéologique*. Elle était destinée seulement à faire connaître dans l'*Inventaire* ces précieux documents ; elle devait en montrer les parties saillantes, mais n'avait pas la prétention de les révéler tout entiers. M. le Président de la Société m'a prié de la faire paraître au *Bulletin* ; il a cru que, malgré sa concision, elle pourrait intéresser ses lecteurs. Je la donne dans les même état et forme où elle paraîtra dans l'*Inventaire* des titres de Saint-Antonin, si jamais ce travail est livré au public.

Il se ressent, on ne le verra que trop, de la rapidité avec laquelle il a été fait. Si j'avais voulu tirer de ces documents une véritable étude sur la guerre anglaise dans le Rouergue, je n'aurais pas omis de relever, dans les comptes de 1362, les détails des opérations militaires qui se trouvent au folio 32 et suivants ; mais mon rôle se bornait à faire connaître et à tirer de leur oubli séculaire ces précieux manuscrits, et je n'avais, vu la richesse des archives, que quelques heures à consacrer à chacun d'eux.

C'est ce qui expliquera que les citations aient été si souvent abrégées, et qu'une analyse rapide en français ait été quelquefois substituée à la vieille langue de nos pères.

Le précieux registre des comptes de la maison Bonis, que j'ai découvert l'année dernière, que je signalai à la Société archéologique, et dont notre confrère M. Édouard Forestié a tiré un travail si justement estimé à Paris comme

à Toulouse, a été assez apprécié de ceux qui en ont eu connaissance, pour me faire espérer que les comptes consulaires de Saint-Antonin, de la même époque, trouveront un accueil favorable.

Si le volume qu'un simple marchand a laissé de l'administration de son importante et singulière maison de commerce, nous ramène avec un étonnement plein de charme vers la cité montalbanaise du XIV^e siècle, combien, sans doute, paraîtront curieux les agissements de toute une cité, dévoilés par les livres de ses consuls.

Ce n'est, d'ailleurs, pas seulement d'un simple sentiment de curiosité dont on se sent saisi en présence de ces épaves du passé : c'est aussi d'une admiration profonde pour ces générations fortes, qui semblent aspirer à l'unité nationale, et que nous voyons multiplier leurs efforts pour repousser les Anglais. Ils ne cessent, en effet, de les appeler « *los enemiacs* » dans les rares documents que le temps nous a conservés.

Il aurait peut-être été plus convenable d'esquisser, au préalable et à grands traits, cette guerre de Cent ans, qui couvrit notre France de telles ruines que, près d'un siècle après les batailles de Castillon et de Formigny, qui la terminent au Midi et au Nord, nos vieilles chartes mentionnent la pauvreté des monastères se soutenant à peine, les hameaux détruits, les églises renversées ; mais les détails généraux sur cette guerre sont dans toutes les mémoires, et quand ils font défaut, il est facile de les retrouver ; je pense, d'ailleurs, que les Bulletins historiques sont surtout les organes de l'histoire locale ; qu'il est préférable de leur confier des documents inconnus que de les surcharger de détails, et je n'ai pas voulu absorber l'attention de mes lecteurs par un travail inutile, et qui, pour être bien fait, m'aurait forcément détourné du travail de classement des archives départementales.

CC 42. — Cahier papier de coton, très mauvais état.

1325. — Compte consulaire. — Il commence :

« *En nom del Payre et del Fil et del san Esprit, Amen.
En l'an de nostre Seinhe MCCCXXV.* »

F^o 5 (les 4 autres sont en lambeaux). — « *Per pagier lo dia della S. Thomas an W. de Brian, per anar a Vilafrancha per reprezentar la presen, e per autras fazendas que eran a far, estet 3 dias, 24 sols torneses.* »

F^o 6. — « *Per pagier, la vespra de Nadal per coze lo pa de l'espital del dia de Martror entro Nadal, 13 sols.* »

F^o 6 recto. — Envoi au sénéchal de 4 torches pesant 8 livres et demie, à 3 sols 3 deniers la livre; de chandelles; de 2 brostiers (brêches) de gingembre, et une de pinhonat, le tout acheté chez Jacques de Cascarn, et montant à 4 livres 17 sous tournois, pesé au poids gros de la ville. Un semblable cadeau est envoyé au juge-mage.

F^o 8 verso. — 16 sols remis le mercredi avant la Saint-Hilaire, à un prédicateur pour l'amour de Dieu.

F^o 9. — « *Paguem lendema de San-Alari, à Bertomieu de Campanhac, per anar a Caslutz, per saber sei era Nuc Delperier (receveur du Rouergue), car los cossols li volio portar argen. — Paguem lendema de San-Alari per los rossis que menet En G. de Missolieras, En Folcet de Carbonel, e per los joves omes que anero pagar 80 libras 6 sols an Uc Delperier, V sols.* »

F^o 11 recto. — Payé 6 sols, le lundi avant la Chandeleur (la Candeliera) à M^o W. de Najac, « *que venc sa, per veire lo grifol ses perdia laiga.* »

F^o 12. — « *Paguem per la tencha (encre) que mezi de tot l'an en lo libre que en fi, 9 deniers. — Paguem a B. de Mazerac per 4 mas de papier a for a 16 deniers la ma, monto 8 sols 4 deniers. — A P. Massip per so salari que li do-*

nava hom, 3 libras 2 sols. » — Pour cuire le pain de l'hôpital, de Sainte-Marie de septembre à Martyrs, 7 sols. — « *A P. de Mazerac per acrest libre que tenia el consolat, 3 sols.* »

F^o 15. — « *Paguem lo dia de Rampalm az Aimar Tomas que portet 1^a letra an Amalric Messier a qui nos nen aviam consel que lo avesem per accel fac.* »

F^o 15. — « *Paguem lendema de Rampalm a J. Costa et W. Galart Costa fraires, per recubrir la reclusia, 25 sols.* » — Les tuiles furent achetées à B. de Cascarn.

F^o 17. — « *Paguem lo premier d'avrial a G. de San-Colme per sebelir lome que era crozet de las forcas, 12 deniers.* » — Payé pour 16 pains et 2 setiers vin, « *que trames hom al gucge que fazia la justicia.* »

F^o 17 recto. — Le 4 avril payé l' « *honorari del gucge* » 2 livres, pour 3 lettres qu'il remit scellées (*sageladas*), l'une pour le chemin de Barjac et les autres pour le fait des enquêtes, « *que hom fezes citar lo percuraire a la primera assiza, 5 sols 6 deniers.* »

F^o 17 verso. — « *Paguem lo sete jorn d'abrial, a Mossen B. Solier, lo vielh, per sercar los libres de sa ma per veire se trovava la ordenensa que fe Mossen Imbert d'Engavila, del fac de la pazada*¹.

F^o 19. — *Paguem lo disapde davan la San-Georgi a un mesatge quenviet lo gucge que hom li remes lo tractat del privilege que nos donet saint Loi, lo bon rei Loi, 1 sol 4 deniers.* »

F^o 20. — Le lundi avant Pentecôte envoi d'un délégué à Toulouse à M^o Grimard Salvang, « *per aver cosel de lui cosi se regeri hom del fac de las encestas*² et del fac

¹ Passage des troupes.

² Cette affaire des enquêtes donna lieu à un grand procès entre le procureur du roi de la sénéchaussée et les consuls, et dont quelques fragments de l'an 1312 restent aux archives, art. FF. 4. Le baile royal avait pris l'habitude

de l'Espinas, e que nos dictes 2 libel que redisem al gucge, 5 livres 10 sols. »

F^o 32. — Les consuls envoient J. d'Arcambal et P. Beduer à Loc-Dieu et à Villefranche, savoir si les consuls de Villefranche et de Peyrusse « *trametria a Paris,* » enverraient des délégués à Paris.

F^{os} 24-25. — Les consuls s'informent auprès de ceux de Najac et Villeneuve « *de lor prepauzomen danar a Paris.* »

F^o 25 verso. — Payé pour « *1 cabrit adobat en par-gamens* » pour faire la lettre qui alla au roi, au sujet « *del fac de las costumaz,* » 5 deniers tournois. — Ce fut W. de Cazétas qui la prépara; ce fut M^e Pierre Braganti qui les écrivit pour 3 sols. — Les lettres et pièces envoyées furent scellées du sceau royal de la ville de Saint-Antonin, par J. d'Arcambal (baïle sans doute). Chaque sceau coûtait 6 sols parisis (*cada sagel 6 sols de parizis*), équivalant pour 4 sols tournois à 1 livre 10 sols.

F^o 26. — Payé les services rendus à Paris par Fr. d'Arcambal, 14 livres 2 deniers. Vidimus fait par P. Fournier des coutumes de la ville, 2 sols. — Payé à M^e Gasc, de Cas, le mercredi après la Saint-Urbain, pour 5 pieds de louves qu'il disait avoir pris dans la terre de Cas, 1 sou 4 deniers (*5 peis de lobats que dizia quel avia pres*).

F^o 29. — Le jour de la chaire de saint Pierre, payé à

de faire les enquêtes sans y appeler les consuls, auxquels la coutume donnait droit d'y assister, il était naturellement soutenu par le sénéchal, agent du pouvoir central, qui éliminait peu à peu les éléments démocratiques de l'administration de la justice. Le fait d'Espinas est un procès pour les droits de Saint-Antonin sur le territoire d'Espinas, procès pareil à ceux contenus dans le même cahier contre les consuls de Septfonds, pour le terroir de la Mandine, et contre ceux de Caylus pour celui de l'Olmet. On trouve, en effet, aux archives de Saint-Antonin un document où l'on voit les consuls se rendre à l'Olmet, et en signe de puissance y faire essoriller deux bergers coupables de divers méfaits.

P. Fornier et à M^o B. Solier « *per reconsiliar lo vidimus.* » de la donation que firent les vicomtes, et le sceller du sceau royal, 3 sols.

F^o 30. — Le mardi avant la Saint-Antonin, confesseur, payé 2 sols « *per portar lo cap el prat comunal que lo volio vezer dos maestres* (illisible), *quei trames mosenhor lo senescalc per prendre mezura del cal.* » — Payé « *per lo portar e per lo tornar e per las tachas quel fezem adobar,* » 11 sols tournois.

F^o 35 verso. — Dépenses de M^o P. Massip et Jacme Catala, quand ils allèrent le mardi d'avant la Saint-Michel, avec une suite de jeunes hommes, en Agenais, vers Monseigneur Alphonse (*Moschem Amfos*), pour l'affaire « *del subsidi,* » 4 livres 17 sous 8 deniers. — On paya 6 sols au clerc qui fit la supplique présentée à ce seigneur.

F^o 36. — Payé le vendredi avant la Saint-Michel à M^o W. de Gordon, pour aller à Villefranche « *pregar al gucge que nos ostes la garnizo.* » — Payé 2 livres à P. Cailhol pour 2 jours de garnison.

CC. 42 bis. — Registre in-folio, papier, mauvais état, 67 feuillets.

1358. — Comptes de l'Administration consulaire. — En tête sont les listes des consuls de l'année, au nombre de 14, et les membres du conseil, au nombre de 25, savoir: B. de Cayssac, Jacme de Cascarn, Barthélemy Rufel, J. Fornier, Amalvin Reguaffre, J. Chatguier, B. de Duzaran, G. de Mommort, Barthélemy Bornier, Huc del Valat, cotelier, Iehan Baudus, R^d Molinier, mazelier, Guillaume Rufel, Imbert Roqua, R. de Missolières, filh que fo à M^e Guiral, B^d de Palheyrols, Peyre de Luganhac, etc. — On y trouve aussi les noms des préposés aux divers

services de la communauté: hôpital, charité publique, maladrerie (*malautia*), fabriques de drap (*draparia*), poids et mesures, cire, boucheries (*mazels*), boulangeries (*als pistoresses*), aux bâtiments, au pont d'Aveyron, aux murailles (*als murs*), pré commun, moulins, fours, pacages (*a las quezadas*), aux chemins. Il y a 12 préposés à ce dernier service, répartis 2 par 2 suivant les quartiers correspondant aux postes. — L'impôt appelé alors *questa* est réparti sur les habitants; B^d de Palheyrols et B. de Dozuran sont chargés de le lever; Elias Baudus est taxé pour « *1 flori e mieg personal* » (cote personnelle); Gailhard del Mas 1 florin; L'hôpital du cardinal, folio 7, pour 3 florins. — Au folio 16 commence la reddition des comptes par les consuls de 1362. On y trouve un cadeau (*ung presen*) au bâtard d'Albret, qui était logé aux Frères Mineurs (20 novembre). — Les frais faits pour soutenir le procès de la ville contre le procureur du roi, au sujet du droit de pêche des habitants; 4 florins et demi payés à B. Buffet, qui alla à Villefranche le 27 novembre, « *per la jornada que totz los comus de Roergue, avio a tener davan lo senescalc per las cauzas que demandava; als trompaires e al cornamuzaire per la pitansa de Nadal, 1/2 florin.* »

F^o 19. — Envoi de M^o S. du Solier « *nostre pensionnat*¹ » à Villefranche, pour obtenir que deux hommes de Najac fussent remis à Saint-Antonin, et que leur procès fût fait en la cour de cette ville; suivent les lettres de W. de Granhol, juge-mage de Rouergue, à ce sujet, folio 20.

F^o 20. — Payé au châtelain de Saint-Antonin (*el castela*) 40 florins d'or, « *cant anet al seti de Santa-Crotz am*

¹ C'était un procureur, en titre d'office, pour défendre au Sénéchal les affaires de la communauté. Dans une note des devoirs des consuls nouveaux de l'an 1447, remise par les anciens consuls, on lit: « Que lor membre que fas totz conte an Mossen Joh del Vernh de so que lhies degut de sa pensio e que no sia plus asesor de la viala, car el no fa re per la viala. »

lo baile de San-Antoni am 20 omes de San-Antoni, que anero ambel que lo senescalco o avia mandat. »

F^o 23 verso. — « Paguem a XIII de jun a B. d'Albiges que portet una letra a Montalba als cossols que nos ajuzero dels omes d'armas, que devio venir a Mirabelles, quals ero a Corbario e els baris de Montalba. »

F^o 24. — « Paguem a B. Rufel, que anet a Vilafrancha per tener la jornada que avian a tener per davan M^o lo Senescalco et davan M^o lo Jutge, que M^o Amalvi Reguafre ero citatz per los fieus del rey, que dizia lo procureire que los senhors de San-Antoni no podio donar los fieus que tenio de liei a sobreçens, e per 1 mandamen que portet que los dos omes de Najac fesso citatz. »

F^o 26. — « Paguem a 8 desembre al senhe de Cayssac et M^o B. de Missolieras, que anero a Vilafrancha que los cossols de Vilafrancha avio trameza una letra que lo dia de N.-D. de desembre, fossem a Vilafrancha, per aver cosselh de la letra que M^o lo Princip¹, avia trameza que fossem à Peiteus, lo 18^o jorn de desembre. — Paguem al senhe de Caychac a 12 desembre que anet a Vilafrancha per aver parlamen am totz los cossolatz am los omes de paratge, am los prelats, en cal maneyra nos porogeriam d'anar a M^o lo Princip. — Paguem a 15 desembre a W. Gaussada que portet una letra a M^o Gausbert de Lauriac o Montalba, trobet lo a Saint-Cirquet, que nos aliam parlar am bel sel plairia que anes per nos al Princip. — Paguem a Durand Sadadas que anet am lo castela a San-Miquel de Vax una niex que los enemyx y ero, etc. » — Payement fait à Caychac, qui alla à Villefranche prendre 70 florins, que l'on devait porter à G. de Lauriac et P. de Missolieres, pour aller vers le prince ; ils s'y rendirent en effet et passèrent 21 jours en voyage.

¹ Duc d'Anjou, gouverneur du Languedoc, frère du roi.

F^o 32. — Comptes des dépenses faites pour les fortifications de la ville.

Le registre recommence de l'autre côté; c'est aussi un compte-rendu par un ou deux autres consuls.

24 novembre 1362. — Voyage de B^d Rufel à Villefranche, aux États du Rouergue, réunis pour établir la contribution « *que apartenia a cada hom de pagar de las gens d'armas quel senescalc tendria en Roergue, per defendre lo pays dels enemycs.* »

22 novembre. — On envoie aux consuls de Caylus pour les avertir « *que nos aguessen auxit dire quels enemycs eran a Felinas que nos mandesso so que sabio.* » — Voyage, le 24 novembre, de B. Rufel à Rodez. On décida en cette assemblée que le Sénéchal tiendrait 34 hommes et 34 sergents (*sirvens*) pour la défense du Rouergue; la charge de Saint-Antonin fut fixée à 15 écus pour trois mois.

F^o 5. 4 décembre. — Le nommé Massip, de Causcade, vint dire, de la part de Gausbert de Lalo, que l'on ait à faire bonne garde, car on annonçait l'approche de l'ennemi. Les consuls prévirent alors ceux de Verfeil, leur envoyant « *que disio que los enemycs los volion anar veyre.* » — Le 12 décembre, un valet fut envoyé par les consuls à Villefranche annoncer au Sénéchal que les ennemis avaient pris le château de Feneyrols, fait qu'ils avaient appris par un Carme; un autre messenger fut envoyé au seigneur de Millars pour qu'il prît des mesures de défense. — Le 14, un homme de Puylaroque vint prévenir que M^o Jehan de Gourdon venait vers Feneyrols et qu'il se porterait peut-être à Saint-Antonin. — Le 15, Jean d'Entraygues, de Puylaroque, vint encore avertir les consuls de prendre leurs précautions. Tous ces messagers sont payés par la ville. — Le même jour on fit achat de chandelles pour éclairer pendant la nuit le mur d'enceinte. —

Le 15 on envoie à minuit un homme à Caylus à Me Jean de Gourdon qui s'y trouvait.

F^o 7 verso. — Le Sénéchal arriva le 18 décembre à Saint-Antonin avec les capitaines du Quercy et celui de Feneyrols (30 décembre).

F^o 8 verso. — On mit en réquisition les bassinets et autres armes. — Presque toute la suite de ce document jusqu'au folio 32 contient des détails nombreux sur les opérations militaires dans le Rouergue, en 1362.

F^o 13. — On lit : « *Lo maestre de las obras de Toloza feit lo quastel et mangonaus per la guerra de Fenayrols.* » Il reçut 52 livres 7 sols tournois (février 1363).

F^o 22. — Le 30 juillet, R. de Layssac alla à Villefranche, où un commissaire du comte de Poitiers avait convoqué les consulats du Rouergue, et leur exposa que le roi d'Asie voulait passer en Angleterre contre le roi anglais pour délivrer le roi de France, qu'il leur plût de souscrire comme les autres sénéchaussées du royaume, pour faire la somme de 6,000 livres nécessaires, etc., etc.

F^o 29. — Réparations aux escaliers de la Tour du Roy.

F^o 35. — État des consuls de la ville en 1362; ce sont : P. de Luganhac, R. de Missolières, S. de Caussanilhes, B. de Duzaran, B. de Caussanilhes, J. de Cornac, G. Bosquières, B. Bessonier, R. Chatguier, Sesquelier, fondeur de cloches, J. Deymié, S. Sieubenc, J. de Pomiès, qui fut boursier.

CC. 43. — Registre in-folio, papier, 122 feuillets.

1376-1377. — Comptes consulaires. — F^o 2. — Envoi d'un messenger aux consuls de Najac pour savoir si le sénéchal de Rouergue était rentré à Villefranche, venant de Toulouse. — Un autre est envoyé aux religieuses

de Coste-Jean, pour savoir qui leur avait annoncé la nuit dernière l'arrivée des Anglais de Provençières dans le pays.

F^o 3. — 28 novembre. — Voyage à Villefranche d'un délégué au sujet du droit de gabelle, réclamé de toutes personnes des communs de la Basse-Marche, gabelle se montant à 12 deniers par livre de revenu, 13 deniers pour le vin, et une taxe de 2 francs pour les garnisons du Rouergue.

F^o 10. — Les consuls de Verfeil font demander si l'on sait à Saint-Antonin que les Anglais de Balaguier sont dans le pays.

F^o 11. — Un envoyé de Caylus vient porter une lettre annonçant que ceux qui avaient blessé au Causse de Quercy deux hommes, étaient le Bore de Lesparre (le bâtard) et Rastoli, qui vit en la compagnie dudit Lesparre, frère de M^o Ratier de Belfort, et qu'ils avaient volé des rentes et de l'argent à des gens de Najac, du drap, etc. Les consuls invitaient les gens de Saint-Antonin à se joindre à ceux de Caylus, qui allaient leur donner la chasse.

F^o 11 verso. — Envoi, le 14 septembre 1376, d'un délégué pour se trouver à Gaillac, à l'invitation du duc d'Anjou.

F^o 12. — Un autre député est envoyé à Villefranche pour répondre à la demande du duc d'Anjou qui voulait savoir si les gens du tiers (*los comus*) voulaient continuer à payer les gens d'arme pour défendre le pays; le Sénéchal demandait qu'on envoyât un homme au duc pour lui exposer le grand dommage que souffrirait le pays. On élut le sénéchal du Rouergue, qui avait ordre de ne revenir qu'après avoir obtenu que les gendarmes resteraient au pays.

F^o 12 verso. — Envoi d'un poisson demandé par M. de Cessac pour recevoir le sénéchal à Najac; on trouve au même feuillet le nom du bayle royal de cette année. M^e Grimal de Boisse (de Boycha).

F^o 13. — M^e Et. de Bletas fut dépêché à Gaillac et à Lisle pour savoir, du maître des eaux et forêts, à qui s'a-

dressait la commission du duc d'Anjou pour la répartition du fouage (*repartitio de nostris fuecæ*). Ce magistrat répondit qu'il était prêt à venir, dans un délai qu'il indiqua, après lequel il ne le pourrait, devant se rendre auprès du duc d'Anjou.

F^o 13 verso. — Un député fut envoyé par la ville (février 1377), à M^o de Cessac, à Najac, lui porter une partie de la contribution de Saint-Antonin aux dépenses des gens d'armes « *losquals Mossen senescalc avio ordonnat am voluntat dels comus que demoreiso sur lo pais per 1 mes,* » et cela d'ailleurs « *en rebatamen del fogua.* » La somme envoyée fut de 10 francs et 3 jorgis de 16 sols pièce.

F^o 14 et suivants. — On y trouve la dépense faite par le Maître des eaux, quand il vint à Saint-Antonin « *per la reparatio de nostris fuecæ,* » il vint avec M^e Rigal Fabre, procureur du Rouergue, le 4^e jour de mars, menant avec lui 11 chevaux, 4 lévriers, 2 chiens; le procureur avait deux montures « *doas cavalgaduras.* » Ils restèrent jusqu'au 11 mars. Les consuls comptent le pain, vin, sel, poissons, morues, harengs, huile, chandelles dépensées, les épices (2 deniers 15 livres); les amandes, noisettes, figues, la moutarde, le vinaigre. Un massepain dans une collation, « *un carto de manus-christi, quan avian donat a beure a monsenhor Johan de Belaguarda* » (2 sols tournois). Ils mentionnent les gâteaux qui furent faits « *en pomas e en farina ab obs de far las chugas a Monsenhor,* » et enfin la paille qui forma tapis dans la salle « *per pailla, per empailhar la sala,* » 10 deniers. — Ce seigneur voulut voir le chef de saint Antonin, et les consuls, portent « *Item paguem al sacresta del mostier per lo despes de II entorchas que avia arses de nueys quan hom mostret san Antoni a M^o Mestre, 4 sols.* » — Le logement des chevaux et valets (macips) coûta 2 livres 17 sols 4 deniers. Enfin on donne à « *Mossen Joan de Nogaret, così de Mossen lo M^e, loqual avia pregat*

que nos fo favorable, 6 francs, » et 2 cannes de drap de palmette, de couleur claire, qui coûtèrent 2 francs. — Me Jean Doger, écuyer du grand-maître, reçut 2 francs pour avoir marqué des logis en ville, « *que avia senhat los hosdals per vila.* » Enfin ils payèrent 1 franc à Me Jehan de la Barriera, notaire de l'Isle; 1 franc au clerc du grand-maître; 1 franc à son porte-malle; 1 franc à Jean Austry, forestier et cuisinier (*coc*) dudit seigneur; ils n'oublient pas non plus le change de 23 francs d'or, qui leur coûta une blanque par franc, montant ledit change à 9 sols 7 deniers.

F^o 17. — Le viguier de Toulouse vint peu après à Saint-Antonin parler aux consuls au sujet de la *vega* de Balaguier et de Belcastel, ils accordèrent une finance de 12 francs; il les convoqua pour les États qui se tiendraient à Rodez le 3^e jour après Pâques. Il avait avec lui 5 chevaux, il reçut 22 miches de pain (*tolzavals*, poids de Toulouse), du vin, de l'avoine. Un envoyé dut partir pour Villefranche pour y traiter de l'indemnité à accorder aux hommes de Balaguier et Belcastel; le viguier avait traité avec ces Anglais, leur promettant 11 francs, mais les vilains de la Basse-Marche répondirent qu'ils ne voulaient y consentir que si ceux de la Haute-Marche y contribuaient: c'est le motif pour lequel ledit viguier avait assigné les habitants de Saint-Antonin à Villefranche.

F^o 18. — Payé 2 sols 6 deniers à Bernard Gayral, de Puylaroque, qui avait apporté une lettre des consuls dudit lieu, annonçant que les Anglais de Balaguier se préparaient à aller prendre Saint-Antonin.

F^o 18. — Le 13 mars, l'envoyé de Saint-Antonin se rendit à Villefranche au sujet du traité (*contract*) de Balaguier; le viguier les y avait convoqués sous peine d'un marc d'argent. Le député rapporta que les consulats de la Basse-Marche étaient conviés à s'accorder avec ceux des trois États de la Haute-Marche sur la circonstance (*besonha*),

et qu'il avait été décidé qu'on se rendrait de nouveau à Villefranche : 1 de Peyrusse, 1 de Villeneuve, 1 de Villefranche et 1 de Verfeil.

F^o 18. — Les consuls de Bruniquel avisent ceux de Saint-Antonin qu'ils ont appris que les Anglais ont fait grands armements et préparatifs (*armas et empresa*) pour prendre Montricoux ou Bruniquel, Penne et Puycelci ou Saint-Antonin ; qu'ils le savaient par le capitaine de Montricoux, qui les en avait avisés la nuit passée. On paya ce messenger ainsi que celui des consuls de Lagarde, annonçant que Bernard Doat, était sorti de Balaguier avec 5 bassinets, pour prendre Saint-Antonin « *nostre loc dont Dio nos garde,* » disent les consuls.

F^o 19. — Les consuls de Caylus font savoir que « *las gens de Balaguier son embastatz entre nos et liei.* »

F^o 20. — Le 21 mars, les consuls de Villefranche envoient deux messagers, porteurs de lettres du Sénéchal, venus de Narbonne, où était le duc d'Anjou ; il leur mandait entre autres choses qu'il serait bon que les villes se soutinssent réciproquement de vivres et de gens d'armes.

F^o 20 verso. — Les consuls mentionnent ce que leur coûta le change de 7 francs « *que tornen d'argent en aur per cada franc, 1 miailha.* » — Ils envoient, à cette date, emprunter 2 ou 3 francs d'or à M. de Cardaillac, à Bioule, pour payer « *lo quart cart de la vila* » (le quatrième quartier des diverses impositions). Il fait savoir qu'il ne pouvait donner une réponse définitive avant que son oncle M^o d'Alexandrie, ne fût venu, qu'il devait venir à Pâques.

F^o 21. — Hugues de Cardaillac passant devant la porte du Pré, mais ne voulant pas entrer en ville, reçut une collation des consuls (25 mars).

F^o 21. — Payé 4 sols à R. de Sérinhac « *per una sapina laqual fo mesa sus lo batadis del pon levabis davayro.* »

F^o 22 verso. — 31 mars. — Il fut payé la dépense faite par M^e Guillaume Delbosc, « *loqual tramesem a Rodez per tenir la jornada que mossen senescalc avio assignada de la Bassa-Marcha*; il avait envoyé un messenger de Villefranche aux consuls pour leur faire part de l'arrivée prochaine du duc d'Anjou à Rodez, le 14 avril « *devia intrar a Rodez le 14 d'abrial*, » et qu'il était arrêté, et son cheval (*rossi*) mis en gage par ordre de M. d'Armagnac, créancier de la ville; enfin il rapporta, à son retour, que le duc d'Anjou et les trois États avaient décidé de chasser les Anglais du Rouergue « *que hom gites los enemixs del pays per guerra*, » et qu'à cet effet les trois États avaient accordé la gabelle de 12 deniers par livre pour 15 mois, le treizième du prix des vins, 1 franc 1/2 pour ville close, et 1/2 pour le pays plat; il était resté 29 jours à 20 sols par jour, et la dépense s'éleva à 29 livres tournois. — On envoya au terroir de Lacalm prévenir « *los gens dels mazes* » de rentrer avec leurs bestiaux, ayant appris des consuls du pays que « *lo jorn presen devian esse encourregutz*. »

F^o 23. — MM. les consuls revenant en arrière, font mention des frais faits pour le port des lettres des consuls de Najac et de Villefranche, reçues le 12 mars, et par lesquelles on leur annonçait que les Anglais avaient été vus la nuit dernière entre Villefranche et Najac, et « *s'en ero devalat en sagos per prendre qualque loc*. »

F^o 25. — M. de Cardaillac, de Bioule, fait connaître par lettre qu'il est prêt à acheter les 30 livres de rentes qu'on lui a proposées, mais qu'il veut faire l'affaire de suite, « *que hom los vendes totz estros*. » Il s'agissait de rentes sur le mazel, 30, 40 ou 50 livres à céder pour 9 ans. Le seigneur de Bioule ne voulait acquérir que des rentes perpétuelles. On ne put s'accorder.

F^o 26. — 20 avril. — Réception de M. de Saissac, qui vint pour prendre la moitié du fouage; il leva 54 francs.

F^o 31. — Les consuls envoient M^e Guillaume del Bosc apporter 89 francs à M^{me} de Saissac, à Najac : il y avait 40 deniers en argent le reste en or ; un prêtre les porta ensuite au Monastier, et le change en or coûta 3 blancs par franc.

F^o 31 verso. — Le trésorier de la ville remit à P. dels Molis, gardien des Frères Mineurs, 12 sols pour divers travaux (écritures) qu'il avait faits pour elle, et « *per que volgues pregar Diou per que nos gardes tota la vila de mal.* » Autres 15 sols furent donnés, « *per amor de Dio,* » au lecteur des Frères Mineurs qui allait partir pour étudier à Paris. — Les consuls firent ensuite demander au gardien des Frères de Rabastens de leur conserver le gardien actuel du monastère de Saint-Antonin ; on demanda pareille grâce au prieur du couvent d'Albi, qui fit répondre « *que d'autres vetz en autres cas nos faria plazer, mas aras no podia per que passat era per coselh.* »

F^o 24. — 16 mai. — Les consuls reçoivent un émissaire de Gasbert de Castelnau, de Villefranche, qui leur mandait de faire bonne garde, car 3 bassinets étaient sortis de Balaguier, tournant vers notre lieu.

F^o 38 verso. — Le patriarche d'Alexandrie fait dire par le prieur de Durenque que Mgr le duc d'Anjou lui avait accordé certaine somme sur la gabelle, et demander s'il pouvait la faire lever.

F^o 40. — Raos de Moscardon vient, au nom de l'évêque de Rodez, lever l'imposition des serments.

F^o 41 verso. — 14 juillet. — Raymond Salesses, del Mas d'Enjoras, prévient les consuls de faire bonne garde, 100 hommes de Balaguier s'avançaient, disait-il, pour prendre Saint-Antonin ; son émissaire fut payé plus cher, car il avait couru toute la nuit. — La ville fait un présent au bâtard de Landorre, au Bâtard de Savoie, et à Béné-

zet (un chef routier). Ces chefs de bandes couchèrent avec leurs gens d'armes, ledit jour, aux Frères Mineurs et aux Carmes : ils descendaient pour aller à la guerre du comte ; quant à Bénézet, il revenait vers Montauban.

F^o 42. — 2 hommes de Caylus et de Lagarde sont hébergés et gratifiés pour être venus annoncer que les Anglais de Balaguier étaient sortis en grand nombre avec « *grand colp descalas per venir prendre nostre loc, don Dio nos garde.* » En même temps les consuls de Caylus étaient instruits, par un écuyer du seigneur de Castelcullier, que les Anglais de Balaguier étaient sortis au nombre de 500, pour prendre Saint-Antonin, et le faisaient savoir à cette ville, qui recevaient des émissaires des consuls de Villefranche, Najac, Tonnac.

F^o 45. — On fait demander le 18 août, à Sainte-Sabine, si les Anglais étaient passés.

F^o 48. — 20 août. — Présent fait à Bénézet, qui venait de la Capelle, avec 20 chevaux, entre autres J. Dayrac, als de Guido et 1 sergent d'armes de Mgr d'Anjou, qui se plaignait de ce qu'on avait fait tort à son page quand il passa en cette ville avec le Bâtard d'Armagnac ; mais Bénézet reconnut par le serment que fit notre baïle, que sa plainte était peu fondée, et il nous dit que le Bâtard de Landorre nous en voulait de ce qu'on lui avait tué un homme dans nos terres, ce qui n'était pas. Pour rendre favorables ces deux chefs de bandes, les consuls lui firent un présent de vivres.

F^o 51. — Suivent les restes des impositions dues ; et de l'autre côté du livre les noms des consuls de cette année si troublée : G. de Luganhac, M. Diches, G. del Bosc, F. Teyssier, G. Tolmio, W. d'Estang, Frotard de Missolières, Grimal de Lherm, B. Darbissier, R. de Sérinhac, G. de Bletas, bourgeois de la ville, plus les noms des gardes, etc.

CC. 44. — Cahier de 50 feuillets, sans couverture.

1433-1434. — Comptes consulaires de Saint-Antonin. — « *Ensec se la messa dels senhors cossols de l'an M^o III^e XXXIII finant XXXIVII que ero cossols : En Jacme Payrol, W. de Cayssac, Filip de Missolieras, Brenquier Gasc, W. Rossel, Guilhem Cabirol, borsier ; G. del Mas, e solt 1^{er} de desembre lo dia de Totz Sans que era dimenge.* » — 2 novembre, payé « *Messa del S. Esprit que dis M^e B^d Fabri, 12 doubles per 1 gros ; paguet ho G. del Mas,* » et plus pour l'offrande (*per la proferta*), 6 deniers. — Le 3 novembre, un mardi, B. de Banens fut envoyé à Gaillac fournir les frais du procès des fraus « *per cobrar lo prosses del frau.* » Son voyage coûta 1 livre tournois, et l'on paya « *un moto* » (monnaie d'alors) pour le louage du cheval ; le trésorier compte cette monnaie 5 sols. — Payé aussi diverses sommes à Antoine de Saint-Just, pour avoir fait les tables des boulangères, avec leur toiture « *taulas de las pistoressas, am las cubertas de dessus.* » — Payé aussi un fagot de paille pour la salle consulaire, « *per mettre la hom los senhors seso, 12 deniers.* » — Le samedi 7, Guillaume del Mas alla à Villefranche porter l'argent des tailles au trésorier du Roi, et parler au Sénéchal, et « *repor-tet que avia baylat al tresorie 26 escuts del role del soquet. M^o R. Torlonc avia fag riposta que no hi semblava que ages loc a dire re a degus e may parlet a M^o lo Senescalc des 44 escutz 13 gros et mieg de Rodaznes que el ne pagava, 14 escutz.* » — Il menait avec lui le cheval du sieur Cayssac ; le 9 novembre, il acheva de payer au trésorier du Rouergue (*de Rodigo*) les 44 écus 13 gros et demi, qui étaient notre part des tailles, comme il apparaît

par sa quittance (*per la bilheta*), plus pour ladite quittance il paya 1 denier tournois ; il paya, en outre, sur l'arriéré de 1428, 63 moutons, et donna pour cela 26 écus d'or. — Payé pour deux mains de papier pour le service du consulat, 4 doubles et demi ; à Pierre Laurens « *encantayre*, » crieur et vendeur public, 6 deniers pour l'adjudication des tables des boulangeries, « *quan foro vendudas las taulas de las pistoressas.* »

F^o 4. — Accord fait avec Guillaume du Mas pour la levée des tailles ; il ne sera tenu à rendre que ce qu'il pourra lever. — Autre avec Guillaume Salingarde, sergent royal : les consuls lui accordèrent pour sa charge 4 deniers et la franchise des tailles.

F^o 6. — Samedi 21 novembre, Guillaume Rossel fut de nouveau envoyé à Gaillac au sujet du procès des fraus ; il en rapporta les pièces, pour lesquelles il donna 2 écus, « *e dos que na jurat a pagar lo dia de Caramentra.* » Il a entre ses mains, disent les consuls, les deux quittances faites au nom des consuls de Penne ; le 23 on leur envoya un délégué : il en rapporta une lettre et 4 écus.

F^o 6 verso. — 24 novembre, les consuls font prendre Gaillard Mercadial à Fontaine. « *In nostra terra*, disent-ils, *de dins lo martinet, persa que era traydo, que se era fag Angles. Hom i trames lo baïle e Salingarda, G. de San-Just, W. Merle et B. de Sobrevilla, e dautres ;* » on les fit boire et manger après leur retour, « *si lor foc dig quan lagro amenat que aneso beure e mangar.* » — Le 25, mercredi, jour de Sainte-Catherine, le Sénéchal demanda 4 pipes de vin, que le trésorier tiendra en compte sur les tailles : la pipe coûta 4 écus, et le fût 11 gros ; le tout monta à 16 écus.

F^o 9. — Envoi de 2 sergents au Caussé, s'assurer qu'il n'y avait pas de bestiaux étrangers à la communauté.

F^o 14. — Le 21 décembre, lundi, jour de Saint-Thomas,

payé au sieur Lacroix, receveur des seigneurs chanoines, pour le vin fourni par le consulat, pour les messes, 26 sols; pour les âmes du Purgatoire, 17 doubles 8 gros; les chandelles pour le chant, 2 moutons valant 21 gros. — Réparations au verrou de la Condamyne « *que erat rot,* » 5 deniers. Le 23, « *que era dimecres,* » paiement arriéré de 2 écus à Eméric de Lolmie, « *que li ero degutz de vieilh per bilheta sagellada del cossolat.* » — Le 25, jour de Noël, 2 ménétriers de Montricoux, « *quanagero fag honor als seignors cossols,* » reçurent 20 deniers valant 1 gros bon.

F^o 17 verso: — Pont d'Aveyron: Le 4 janvier, il fut fait un bail à construire par M^o J. de Sérignac à Antoine de Saint-Just, charron, « *lo deu far de tot a neo totas fustas a sos despens be e decoral, be suffisen, e tot so de vielh deu esser de la viala e la viala deu far tota feramenta que i failha e aquela que i es deu tener loc a la viala de que li donom;* » payé pour cette réparation 6 écus et demi, « *e may lodonam destrena 1 cart descut.* »

F^o 18. — Robes des consuls: Le 18 janvier 1434, un lundi, payé à Pierre Motes, pour le drap nécessaire aux robes des consuls, qu'il alla acheter à Rodez, et que la ville est tenue de fournir, 36 écus.

F^o 22. — Deux hérauts du comte d'Armagnac, étant venus réclamer un marc d'argent qui lui était dû, les consuls font répondre à ce seigneur qu'on ne peut le payer pour le moment. Le logement de ces émissaires chez Mazérac, hôte, coûta 9 doubles et 1 denier. — Le 30 janvier; « *fo baylat als servens del Rey* » 39 deniers 7 sols pour le cens du Quercy, des années 1432 et 1433.

F^o 27. — Le 28 février, payé à M. le Sénéchal, « *que a nom Vayssiera,* » 4 écus 15 gros en à-compte sur les tailles, et suivant un billet de M. J. de Blames, de Villefranche. — Le compte reprend en août.

F^o 28. — 11 août. — Voyage de G. du Mas à Villefranche,

près du seigneur de Cuzoul, qui devait s'interposer auprès du Sénéchal, lequel était sur le point de poursuivre les consuls.

F^o 28 verso. — Même mois. — Payé le port d'une lettre du roi de France, portant défenses au prieur de Saint-Antonin et à l'official du diocèse d'exiger des dîmes au-delà de celles fixées par la coutume, « *que no siam fatiguatz per lo deimes, si no com aviam acostumat.* »

F^o 30. — Le 25 dudit, « *dimecres, los cossols de Carlutz tramesero 1 home que mandavo que los Angles ero passatz de sa que estessem ben avisatz de nostra viala.* » On donna à cet homme 3 doubles.

F^o 33. — Le 7 novembre, mardi, les consuls envoient Jean de Palheyrols à Villefranche. M^e Gautié leur avait écrit de porter de l'argent au trésorier du Rouergue; sa dépense pour deux jours s'éleva à 1 denier tournois.

F^o 36. — Le 21, mardi, jour de Saint-Mathieu, Messire Guilh. de Puycornet et les hommes d'armes de Messire Pierre de Roger, vinrent à Lalbenque et à La Calmt; on envoya audit seigneur Pierre de Roger du pain et du vin, et 1 setier d'avoine, et la première jument qui portait ces vivres était de Joanni, et la deuxième d'Ynart Belin.

F^o 38. — 1^{er} octobre. — Venue de divers seigneurs de la Cour du Sénéchal: on leur fit des présents consistant en torches, pain, vin, avoine. Suit l'état des provisions faites et par qui elles furent fournies: 1 paire de poulets coûtait alors 2 sous 6 deniers, 1 paire de chapons 8 doubles, 1 perdreau 10 deniers, 1 quartier de mouton de 3 livres carnassières 3 sols 10 deniers, 1 morceau de bœuf de 6 livres carnassières, 1 sol.

F^o 46. — 26 octobre. — Il fut payé à Raymond de La Garde, procureur du roi, pour travaux (écritures) faits pour les consuls, 2 écus d'or; à J. de Rames, notaire, pour les reconnaissances dues au Roi, 6 écus; le trompette de ville,

sur l'ordre du Sénéchal, avait par plusieurs fois appelé les tenanciers à aller les fournir.

F^o 49. — 26 octobre, mardi. — G. du Mas se rendit à Rieupeyrus, « *per tener 1^a jornada que avion los tres Estats de Roergue sus la defensa del pays ;* » il rapporta que les Etats avaient envoyé un député à Monseigneur d'Armagnac « *per saber sa voluntat, e reportet may que lo senhe de Valady anava per la Bassa Marcha e M^o Johan de Vernh e lo borc de Castanet, e foc donada per ausir relatio à Rieupeyrus, lo disapde a 6 del mes de novembre.* »

F^o 52 verso. — Le 8 novembre, les consuls disent *finada administratio*, et ils inscrivent le payement d'un marc d'argent à un héraut du comte d'Armagnac, pour diverses lettres qu'il avait apportées, et 10 deniers 11 sols à M^e J. Candonh, « *maestre de las escolas,* » pour sa pension de l'année. — Le registre est aussi commencé de l'autre côté; cette partie comprend la recette, « *la presa.* »

F^o 1. — Encan du Souquet du vin « *a la candela que may dira.* » Ce droit fut adjugé à Brenguiet Rossel et à J. Fraysse pour 161 moutons (8 livres tournoises). Le poids des viandes à Jacques de Payrol pour 2 écus et 2 moutons.

F^o 1. — « *Venduda laigua de las payssieras de Romegos intro la payssiera de la Pailhola que degun noi deu pescar del dia de Totz Sans intro à Pascas.* » Ce droit fut affermé par G. de Cayssac pour 3 écus d'or. L'afferme des tables de boulangerie monta à 15 deniers; le droit d'encan, à 4 écus, fut adjugé à B. Laurent, et le poids public le fut pour 3 écus à Brenguiet Rossel, « *may ufren.* »

F^o 15. — L'afferme de l'albarède de Fontales monta à 4 sols tournois, et l'herbe du pré Vicomtal ou commun 9 écus.

On trouve au folio 17 un emprunt fait au seigneur du

Cuzoul, pour payer le trésorier du Rouergue : il reçut des consuls 8 marcs d'argent, 6 tasses et 1 aiguière d'argent du prix de 40 écus.

CC. 45. — Registre in-folio, 69 feuillets, papier.

1452-1453. — Comptes consulaires. — Ce volume comprend en tête le rôle « *de la questa.* » Celui des rentes en blé perçues par la ville au Causse de Quercy, est une pièce ajoutée ; la pagination commence après : Folio 1. Lendemain de la Toussaint, pour la messe du Saint-Esprit dite ce jour, « *afi que nos illumines,* » 2 sous 11 deniers.

F^o 6. — 31 décembre. — Payé à G. de Payrol jeune, qui alla porter à Toulouse une lettre à Messire Robert et à B. Gayrast, annonçant que le commandeur de Vaour avait fait saisir sur les Causses du gros bétail des habitants de la juridiction, et demander ce qu'il fallait faire.

F^o 17. — Le 17 janvier, on fit une procession générale, et de même 9 jours de suite, « *per tal que nostre senhor Dyous gardes lo poble et lo frug de la terra, devem als menestriers e an aquels que portavo los estandardtz,* » 3 sols 6 deniers. — Le 29 janvier, Jean de Palheyrols et R. de Missolières allèrent à Rodez, où étaient les États du pays, pour l'entretien des lances d'ordonnance. — Le 22 février, les consuls Payrol et Géraud Fournier vont causer des fraus avec ceux de Penne au roc d'Anglars ; ils n'osaient se rendre en ville « *a causa de la malencontra que y es.* » — Le 14 mai, les seigneurs de l'église de Saint-Antonin firent une procession, « *e lo frayre ministre dels Fraires Menors prediquet e los senhors cossols fezero lhy pitensa al coven,* » elle coûta 16 sols 6 deniers. — Le même jour, on envoya Peyroton de Payrol porter à Montbeton l'argent promis au

Bâtard (d'Armagnac?) — Le même jour encore, un délégué de Mgr d'Armagnac vint s'assurer si nous avions blé, vin, avoine et chair salée suffisante pour tenir un siège. — Le 8 juin, réparations à « *l'escala vieilha*; » payé torches des consuls le jour de la Fête-Dieu, 2 livres 2 sols. — Le soir de la Toussaint, les consuls firent brûler un cierge à l'église; ils étaient allés à l'offrande à la messe, et avaient donné 3 sols 4 deniers. — Plus loin ils paient, en outre, « *as senors canonges e capelas que preguo Dyous per lo poble, que nos gardes de tota infirmitat corporal e de tota tentayssio dyabolical, e dissero la messa de Nadal e la Passio del vendres san, per tal que Dyous gardes lo frux de terra mayre, de aura frege e de tempesta, e nos menes a bon port.* » — Ils donnèrent 33 sols à Me Jehan d'Alchyé, « *per que nos fos delygen a far dire messas e far las processios* (ce devait être le doyen). Suivent les noms de six chanoines: MM^{es} P. Cayssac, J. Fornier, P. Mordanhe, J. de Lafon, P. Pascal, G. Descams, P. Cortes. Parmi les prêtres de la ville, au nombre de vingt, on trouve des Palhayrols, des Baudus, etc. — Payé 2 livres 9 sous 2 deniers aux sieurs chanoines pour l'entretien de l'horloge de ville, « *per reglar lo relotge.* » — Ce compte est ensuite clos le 8 juin 1453 au consulat, par une reconnaissance de 20 livres consentie par le trésorier de l'année, par acte reçu par Robert de Carta, notaire.

CC. 46. — Cahier de 50 feuillets, papier.

1455-1456. — Comptes consulaires de Saint-Antonin. — Consuls E. Ramon de Missolières, Mathelin Possols, J. Benech, Antoine de Villanova, Marc Petitmaistre; conseillers politiques: Jean de Palheyrols, Jacques de Missolières, Jean de Sérignac, Jean Baudus, etc.

F^o 1 verso. — Novembre 1555. — Prise de bestiaux par le commandeur de Vaour ; on envoie Mathelin Possols pour les recouvrer. Le commandeur exigea qu'on vînt lui montrer les limites des fraus d'Anglars, « *las bolas.* »

F^o 6 verso. — 15 décembre. — Payé les frais du voyage de Durand de Cayssac et de Raymond de Missolières, qui allèrent à Villefranche aux trois États du Rouergue ; ils rapportèrent qu'ils avaient traité pour la contribution de la ville aux gages des gens d'armes, et qu'elle montait à 291 livres 12 sols. — Le 30 décembre, la ville paya à Messire P. de Raffin, commandeur de Vaour, pour sa part de l'arrêt du parlement de Toulouse, au sujet des fraus d'Anglars, 29 livres 1 sol 8 deniers. — Figurent également de nombreuses lettres aux consuls de Penne à ce sujet. Le 8 juillet 1456, Raymond Missolières fut dépêché à Villefranche pour s'enquérir de la punition à infliger à Bernet le poissonnier, pris par les baïles devant Saint-Martial, « *en terra sagrada.* » M. le prieur et les chanoines avaient fait avertir les consuls qu'ils eussent à le faire reconduire au lieu où on l'avait pris, et cela sous peine d'excommunication ; Missolières rapporta qu'on n'avait pu le consulter, mais qu'on avait engagé à faire venir M. Jean Delvernh ou M. l'Avocat du Roi, ou M^o Guillaume Leygua, quand la cour de Toulouse viendrait chercher le prisonnier, pour savoir si on devait le remettre ou non aux moines. — Le 25 juillet, M. de Palheyrols se rendit à Toulouse auprès de M. de Saint-Gély pour s'expliquer sur le procès de la ville avec M. de Vaour. — Le 25 du mois d'octobre, on délégua Missolières à Vaour pour lui proroger le délai de l'accord à intervenir entre la ville et le commandeur. — Le 25 septembre, Jean de Sérignac alla à Villefranche auprès du trésorier du Rouergue. Les habitants de Lavaurette et de Septfonds s'étaient plaints à lui au sujet du procès que la communauté avait avec eux pour les her-

bages et entrées des bestiaux. Le juge du Quercy y vint aussi avec les consuls de ces communautés; la sentence ne fut pas rendue ce jour-là; les consuls enregistrent les dépenses de leur défenseur.

CC. 47 bis. — Cahier de 60 feuillets, papier.

1464-1465. — Comptes consulaires. — Consuls: En Durand Cayssac, En Ramon de Missoliéras, Mathelin Possols, Antoni Boisset, Guiral Fornier, J. Ferran. — 13 décembre 1464. — Envoi de Durand de Cayssac à Villefranche: il était appelé par le trésorier du Rouergue au sujet de l'imposition des gages des gendarmes pour un an. Les gens des trois États s'y trouvèrent réunis tedit jour avec deux commissaires du roi, Jean Latrie et J. Terlen, porteurs des commissions royales, pour imposer les gages de 70 lances pour un an. On les octroya, et la part de Saint-Antonin monta à 276 livres tournois. — 24 janvier 1465. Mathieu Possols alla à Villefranche parler à Mgr le Sénéchal, qui avait envoyé des commissaires pour faire payer la taille par les prêtres, par les chapelains et les chanoines pour les rentes, et à tous autres pour la taille du cabal, établie pour l'armée de Catalogne. Le Sénéchal envoie le nommé Durand Lacombe faire une enquête à Saint-Antonin; son séjour coûta 3 livres. — Le 20 mai, Aranc, de Najac, vint pour mettre à exécution un arrêt du Sénéchal condamnant les ecclésiastiques. — Le 8 avril, payé à Pierre Raymond Rousset, qui alla à Najac pour faire délivrer à W. Teyssier, archer de la ville, les brigantines que devait lui remettre M. le Sénéchal. Le Sénéchal, présent à Najac, lui répondit qu'il ignorait s'il ne les avaient pas encore reçues comme les autres archers; qu'il parlerait à son

neveu (*bot*). Le 25, Missolières va à Villefranche demander au Sénéchal s'il donnera les brigantines de l'archer, et il le présente au capitaine des francs-archers, qui ne put les recevoir parce qu'il n'avait pas ses armes. — Le 1^{er} mai, Boisse va à Villefranche; il présente le franc-archer, ne trouva pas de brigantines, revint à Najac, où il trouva qu'on avait fait une imposition de l'ordre du Sénéchal, pour avoir « *gipos, caussas, camisas, sabatos,* » pour acheter des chevaux et pour les 35 sols qu'il fallait donner aux archers. A leur départ le délégué de Saint-Antonin, accorda avec MM. les consuls de Najac et Verfeil, que M. Jean Andigué donnerait 24 livres sur la taille établie le 18 avril pour acheter les brigantines des archers de ces trois lieux. — Le 16 mai, on envoie demander au Sénéchal ce qu'il fallait faire des francs-archers qui étaient en cette ville et faisaient dépense à l'hôtellerie de M. Loys, et qui paierait? le Sénéchal répondit que le pays tiendrait en compte cette dépense; elle monta pour les archers et leurs chevaux à 6 livres 3 sols 4 deniers. — Le 28 mai, Raymond Boisset alla à Villefranche; les consuls de cette ville l'avaient prié de s'y trouver: il y rencontra ceux de Figeac, Milhau, Najac et d'autres villes du Rouergue. Le lieutenant du Sénéchal leur démontra que la guerre recommençait, qu'il leur conseillait de faire entrer toutes les villes en une alliance; ils promirent de remontrer cela à leurs communautés et de donner réponse dans dix jours. Boisset rapporta les articles du projet d'alliance. — Le 7 juin, R. Missolières alla à Najac chercher les brigantines de notre archer; Poncet de Gautz, chargé de les acheter, répondit avoir dépensé partie de l'argent reçu à faire réparer une brigantine « *a vols* » qui était dans le pays; il promit de la remettre bientôt. — On voit, par les articles suivants, que le capitaine des francs-archers était à Saint-Antonin, et que ses gens y commettaient toutes sortes de désordres

Missolières alla s'en plaindre au Sénéchal, qui promet de faire des informations et de les faire déloger. Le 13 septembre, P. de la Cassa vint faire cette enquête; il y avait eu batterie (rixas) et l'on dut ôter leur harnais (armement). — Le 8 octobre, R. Missolières va payer à Pons de Gautz, de Najac, 2 livres 17 sous tournois pour notre quote-part de la taille (imposition) pour les habillements des archers. — Le 28 octobre, payé à M. Arnaud de Belbèze, de Toulouse, 18 cannes de drap « *de Meni (?) per las raubas dels senhors cossols meg roge, meg bruneta;* » la canne coûta 2 écus et 15 gros d'or, en tout 70 livres 2 sols 6 deniers, « *folraduras de las pels,* » 12 livres. Le compte mentionne ensuite une pension au médecin de la communauté « *al megge,* » Jehan de Brumench, 15 livres. — 6 cannes de drap « *de clara de Mazeras* » et 15 pans et demi de drap rouge de Perpignan, pour faire les robes des valets; « *la clara costet* » 24 sous 6 deniers, « *et la roge* » 2 écus; en tout 12 livres 12 sous 6 deniers; les chaînes du pont de Rodanèze, 22 deniers; un anneau mis à la tour de la Condamine, où se place la chaîne de la rue, ainsi que celles qui font le pont-levis, 10 sous 10 deniers; un gros cadenas pour le pont de la Peyrière, 9 sous 4 deniers. Le volume contient encore beaucoup de détails sur les réparations faites aux murailles, aux ponts; des visites aux Causses des Anglars, etc., etc.

